

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	23

Date de la Convocation: 19/09/2013

Date d’Affichage : 04/10/2013

COMMUNE DE MERVILLE

L’an deux mille treize et le vingt-sept septembre, à 19 heure(s) 30, le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : M. Bernard TAGNERES, Maire de Merville

Présents :

MM. Bernard TAGNERES, Chantal AYGAT, Yves VERSAPUECH, Patricia OGRODNIK, Anne-Marie DURRIS, Jean-Luc FOURQUET, Marie-Claude LEFEVRE, Julien COLTRO, Alexandrine MOUCHET, Marie-Line FAURIE, Sauveur GIBILARO, Christian PARIS, Nelly AUGUSTE, Daniel CADAMURO, Joséphine LABAYEN REMAZEILLES, Patrick DI BENEDETTO, Colette BEGUE, Marie-Thérèse TRECCANI, Patricia POUTREL, Jean-François LARROUX.

Absents/Excusés/Procurations :

Thierry VIGNOLLES donne procuration à Bernard TAGNERES
 Cécile LABORDE donne procuration à Chantal AYGAT
 Gilles MARTIN donne procuration à Jean-François LARROUX
 Eric SANTAMANS absent
 René BEGUE absent
 Nicole SUDRES absente
 Jean-Yves CHALMETON absent

Secrétaire de séance : Chantal AYGAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 SEPTEMBRE 2013

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Après avoir présenté M.Nicolas Bianco, Directeur général des services depuis le 09 septembre dernier, Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l’ordre du jour du Conseil Municipal.

➤ Approbation du compte rendu du 21 août 2013

1- MARCHES PUBLICS

- a. Attribution du marché relatif à la fourniture et à la livraison de repas aux restaurants scolaires élémentaire et maternelle, aux centres de loisirs.
- b. Attribution du marché relatif à l’achat et à la livraison de produits et de matériels d’entretien

- c. Attribution du marché relatif à l'achat et à la livraison de fournitures et de manuels scolaires

2- ADMINISTRATION GENERALE

- a. Autorisation donnée au Maire de commissionner les agents du service urbanisme de la Communauté de Communes Save et Garonne afin de rechercher et constater les infractions au code de l'urbanisme sur le territoire de la commune

- b. Bilan d'activités 2012 de la Communauté de communes Save et Garonne

3- QUESTIONS DIVERSES

Approbation du compte rendu du 21 août 2013

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Monsieur propose de corriger en page 3, 4^{ème} paragraphe, la phrase « M.le Maire indique que de ces pénalités » en supprimant le « de », et, en page 5, de rajouter un « s » à « Tapa » et « Cymbale ».

Mme Poutrel souhaite que soit rajoutée sa question (p.3.c) consistant à savoir « si une telle remise serait appliquée systématiquement à un citoyen ordinaire qui oublierait de régler sa taxe foncière ou d'habitation ». M.le Maire propose de rajouter la réponse qui avait été faite, à savoir que la Mairie s'appuierait sur l'avis du trésorier payeur.

Mme Poutrel souhaite également que la phrase figurant en page 2, 1.a, 3^è paragraphe, soit modifiée ainsi : « Mme Patricia Poutrel demande si les montants ci-dessus comprennent les plantations, les matériaux et la main d'oeuvre. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 août 2013 ainsi modifié.

1. MARCHES PUBLICS

- a. Attribution du marché relatif à la fourniture et à la livraison de repas aux restaurants scolaires élémentaire et maternelle, aux centres de loisirs.

M.le Maire informe les membres du Conseil municipal que le marché précédent relatif à l'objet précité arrivant à son terme, il convenait de relancer un marché en conséquence, pour un montant global de 180 000€/an.

Le nouveau marché débute au 1er septembre 2013, pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois pour douze mois chacune.

Conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 1er juillet 2013, M.le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner ici :

La société ANSAMBLE midi gastronomie

Et de l'autoriser à entreprendre les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif à l'attribution dudit marché.

M.le Maire précise que la société ANSAMBLE présentait une offre un peu plus coûteuse que ses concurrentes mais est arrivée en tête concernant les critères techniques et de qualité des produits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

Pour : 21, Abst : 2,

-désigne la société ANSAMBLE midi gastronomie prestataire du marché,
-autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif à l'attribution dudit marché.

b. Attribution du marché relatif à l'achat et à la livraison de produits et de matériels d'entretien

M.le Maire informe les membres du Conseil municipal que le marché précédent relatif à l'objet précité arrivant à son terme, il convenait de relancer un marché en conséquence, composé de deux lots, le premier relatif aux produits d'entretien et au petit matériel, le second à l'achat du papier pour les essuie-mains et les sanitaires, pour un montant global de 15 000€/an.

Le nouveau marché débute au 1er septembre 2013, pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois pour douze mois chacune.

Conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 1er juillet 2013, M.le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner ici:

Pour les 2 Lots : la société PYRENET

Et de l'autoriser à entreprendre les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif à l'attribution dudit marché.

M.le Maire précise que la société PYRENET est arrivée en tête des offres pour l'ensemble des critères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

Pour : 21, Abst : 2,

-désigne la société PYRENET prestataire pour les deux lots composant le marché,

-autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif à l'attribution dudit marché.

c. Attribution du marché relatif à l'achat et à la livraison de fournitures et de manuels scolaires

M.le Maire informe les membres du Conseil municipal que le marché précédent relatif à l'objet précité arrivant à son terme, il convenait de relancer un marché en conséquence, composé de deux lots, le premier relatif aux fournitures scolaires, le second aux manuels scolaires, pour un montant global de 28 000€/an.

Le nouveau marché débute au 1er septembre 2013, pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois pour douze mois chacune.

Conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 1er juillet 2013, M.le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner ici:

Pour le Lot N° 1 : la société BUROFFICE

Pour le Lot n°2 : la société FURET DU NORD,

Et de l'autoriser à entreprendre les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif à l'attribution dudit marché.

M.le Maire précise que la société BUROFFICE était en tête des 3 offres sur l'ensemble des critères pour le lot 1, et que les 4 offres pour le lot 2 étaient équivalentes concernant les critères techniques mais que la société FURET DU NORD était largement en tête pour le critère du prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

Pour : 21, Abst : 2,

- désigne la société BUROFFICE prestataire pour le lot 1 composant le marché,
- désigne la société FURET DU NORD prestataire pour le lot 2 composant le marché,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif à l'attribution dudit marché.

2. ADMINISTRATION GENERALE

a. Autorisation donnée au Maire de commissionner les agents du service urbanisme de la Communauté de Communes Save et Garonne afin de rechercher et constater les infractions au code de l'urbanisme sur le territoire de la commune

M.le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin que les agents du service urbanisme de la Communauté de Communes Save et Garonne puissent rechercher et constater les infractions au code de l'urbanisme sur le territoire de la commune, il convient de les assermenter en conséquence.

M.le Maire sollicite donc l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir commissionner, par arrêté, les agents concernés. Les arrêtés pris par chaque commune seront ensuite repris dans un arrêté intercommunal et transmis au Tribunal d'instance pour l'assermentation.

Mme Poutrel demande si les agents concernés interviendront de manière systématique ou sur sollicitation.

M.le Maire répond que tenant compte de leurs effectifs (2 agents), cela ne pourra pas se faire de manière systématique, mais sur sollicitation.

Mme Ogrodnik précise que le fonctionnement était similaire lorsque cette compétence relevait de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
Pour : 21, Abst : 2,

-autorise M.le Maire à commissionner par arrêté les agents du service urbanisme de la Communauté de Communes Save et Garonne afin de rechercher et constater les infractions au code de l'urbanisme sur le territoire de la commune

b. Bilan d'activités 2012 de la Communauté de communes Save et Garonne

M.le Maire informe les membres du Conseil municipal que, comme le prévoient ses statuts, la Communauté de Communes Save et Garonne a publié au titre de l'année 2012, son bilan d'activités (PJ1).

Ce bilan d'activités décrit à la fois le fonctionnement institutionnel de la Communauté de Communes, rappelle quelles en sont ses compétences, et en dresse une synthèse financière.

Il fait en outre un point sur les actions menées et les moyens mis en oeuvre en matière de collecte des déchets, de permanences juridiques, de petite enfance, de gestion des équipements sportifs, de voirie, d'économie, de développement durable, d'urbanisme, de maraichage. Il présente enfin les démarches entreprises relative à la zone de Merville.

M.le Maire souligne que la situation financière de la Communauté de Communes est saine, avec un excédent de fonctionnement de 2,2M€. L'encours de la dette est stable.

M.le Maire précise également que le programme de constructions de crèches de la Communauté de Communes est achevé, la capacité d'accueil est en conséquence portée à 90 places, Concernant la question du tourisme, il conviendra de communiquer aux

membres du Conseil municipal le bilan d'activités spécifique de ce secteur. M.le Maire indique que celui-ci bénéficie de trois types de financements de la part de la Communauté de Communes, une subvention de fonctionnement de 19 915€, un financement du personnel mis à disposition à hauteur de 91 100€, un financement des projets pour 2012 de 13 100€ .

M.le Maire ajoute que l'année 2012 a vu l'élaboration du schéma de déplacements doux pour un chiffre autour de 10M€.

M.le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités proposé.

Le Conseil municipal prend acte du rapport présenté.

3. QUESTIONS DIVERSES

- M.le Maire donne une information sur le contentieux opposant M.Foulon, employé communal, à la Mairie de Merville.

Le stage de l'intéressé en 2009 n'avait pas donné suite à une titularisation. Suite à un recours de l'intéressé devant le TA, celui-ci a jugé l'affaire le 12 septembre 2013, qui est en délibéré pour un mois. Le rapporteur a demandé que l'agent soit réintégré dans les effectifs et que sa carrière soit reconstituée. L'avocat de la ville est en charge de ce dossier. M.le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il les informera de la suite de la procédure.

- Concernant le projet de salle des fêtes, M.le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'architecte en charge du dossier a communiqué la nouvelle version des APD, visant à réduire le coût prévisionnel du projet.

M.Fourquet précise que la commission ad hoc se réunira sous 15 jours. Il a été demandé à l'architecte de faire figurer sous forme d'options les aménagements qui ne sont pas impératifs afin de réduire potentiellement le coût. Une présentation de ces options et des choix possibles sera faite en commission, avant un passage en Conseil municipal du projet définitif.

- M.Poutrel souhaite qu'un point soit fait sur l'exécution budgétaire.

M.le Maire propose à l'intéressé d'envoyer ce genre de questions en amont de la séance. Mme Durrès précise que la Commission s'est réunie la semaine précédente, il y a été acté qu'un point serait fait mensuellement dans le cadre de ladite Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 15 minutes.